

PROJET DE COMPTE RENDU
CSS BUTAGAZ du 3 octobre 2019

INTITULE	NOM	STATUT	PRESENT/EXCUSE /ABSENT
Collège administration			
Sous-préfecture de Castelsarrasin	Céline PLATEL, Sous-Préfète Odile ROUS DE FENEYROLS		Présente Absente
SIDPC	Lilian BENOIT		Présent
SDIS	Philippe LEBLANC Aurélié DELOUSTAL		Absent Présente
DREAL	Brice HUMBERT Sébastien VIGNAL		Présent Présent
DIRECCTE			
DDT	Nolvenn DANIEL Marc FERRIERES Patrick TEULADE Nicolas VIAUD		Présente Absent Présent Absent
Collège collectivités			
Mairie de Castelsarrasin	Jean-Philippe BESIERS Jean-Paul IMBERT Jean-Philippe FERVAL		Présent Absent Absent
Communauté de communes Terres de Confluences	M. REMIA M. CASSIGNOL		Absent Absent
Conseil Départemental du Tarn-et-Garonne	Christian ASTRUC Lionel CLERC Floriane BORREDON		Absent Absent Présente
Collège riverains			
Riverain	Christian PAGA	Titulaire	Présent
Riverain	Christiane DURAND	Titulaire	Absente
SNCF	Stéphane DECHAMBE Marc VAYSSIERE Jean-Pierre FERRER	Titulaire Suppléant Suppléant	Absent Absent Absent
RFF	Géraldine CASSEZ Adeline SALICETO	Titulaire Suppléante	Absente Absente
Collège exploitant			
BUTAGAZ	Yannick CITERIN Cyril LOISON Thomas ROSSETTO	Titulaire Suppléant Titulaire	Absent Absent Présent
Collège salariés			
BUTAGAZ	M. Thierry LEPINAY	Titulaire	Absent

ORDRE DU JOUR

- 1) Validation du compte rendu de la réunion de la CSS du 9 octobre 2018
- 2) Désignation des membres du bureau
- 3) Bilan de la société Butagaz
- 4) Bilan de l'inspection des installations classées
- 5) Bilan accompagnement des mesures PPRT
- 6) Questions diverses

La séance est ouverte à 14 heures 35 sous la présidence de Mme PLATEL.

1) Validation du compte rendu de la réunion de la CSS du 9 octobre 2018

Le compte rendu de la réunion de la CSS du 9 octobre 2018 est approuvé à l'unanimité.

2) Désignation des membres du bureau

M. HUMBERT (DREAL) informe la CSS que les membres du bureau sont désignés sur la base du volontariat. Le corps préfectoral prend habituellement la présidence de la commission.

Un tour de table est réalisé pour recueillir les candidatures pour chaque collègue.

Sont ainsi désignés :

- *Collège Administration : un représentant de la DREAL ;*
- *Collège Collectivités territoriales : M. FERVAL ;*
- *Collège Exploitant : M. ROSSETTO ;*
- *Collège Salariés : M. LEPINAY ;*
- *Collège Riverains : M. PAGA.*

3) Bilan de la société Butagaz

M. ROSSETTO (BUTAGAZ) présente le bilan de 2018 de la société BUTAGAZ :

- **Activité du dépôt**
La société poursuit son activité de chargement de gaz en citernes et a repris l'activité de stockage de bouteilles.
- **Gestion des situations d'urgence**
Aucune situation d'urgence n'a été déplorée.
En novembre, lors d'un incendie au sein de la société FRAUNIE BOIS, le site de BUTAGAZ a été mis en sécurité à titre préventif. L'exploitation a repris après que le personnel BUTAGAZ ait testé et validé l'efficacité des capteurs de sécurité les plus proches de l'incendie.
- **Suivi des opérations et des mesures de maîtrise des risques**

3 fiches d'anomalie ont donné lieu à des actions de correction.

- Formation
L'ensemble du personnel a reçu les formations prévues.
- Gestion des retours d'expérience
Différentes actions de prévention ont été déployées au cours de l'année. L'Entreprise organise des réunions mensuelles pour le personnel du site ainsi que des communications bimestrielles pour les chauffeurs.
- Maîtrise du risque et des procédés
Aucun accident et aucun incident n'ont été déplorés pendant les phases de travaux, ce qui démontre que les mesures de maîtrise des risques (MMR) sont adaptées.
- Gestion des modifications
L'activité de stockage de bouteilles GPL a repris. Des vannes à ressort ont été implantées sur des lignes de purge pour éviter que les vannes restent ouvertes pendant des manipulations.
- Audits et visites d'inspection
Un audit réalisé en mai 2018 a conclu à une non-conformité mineure et à 11 points d'amélioration, qui ont été soldés. L'inspection de la DREAL du 13 juin 2018 s'est soldée par le déploiement d'un plan d'actions correctives mentionnant 5 observations, lesquelles ont été soldées.

M. PAGA (Riverain) s'étonne que l'incendie qui s'est produit chez FRAUNIE BOIS n'ait pas donné lieu à une présence préventive de pompiers au sein du site de BUTAGAZ.

M. ROSSETTO garantit que l'établissement est resté attentif à cet événement et à ses suites. Celui-ci était éloigné du site et les conditions météorologiques étaient favorables. Il était préférable que le SDIS se concentre sur les lieux de l'incendie.

Mme DELOUSTAL (SDIS) rappelle que les évacuations ne sont pas déclenchées si ce n'est pas nécessaire. La priorité du SDIS consistait sans doute à limiter la propagation et les conséquences du sinistre.

4) Bilan de l'inspection des installations classées

M. BENOÎT (SIDPC) déclare que le PPI du site a été mis à jour par arrêté le 7 juin 2018 en tenant compte de la dernière actualisation de l'étude de danger à cette date et de l'exercice qui a eu lieu le 29 juin 2017.

Cet exercice a simulé un incident lié au déchargement de deux gros porteurs (une défaillance de la connexion des bras de chargement générant une nappe de gaz dans l'ensemble du site) ainsi que le déclenchement du PPI. Il s'est correctement déroulé et la chaîne d'alerte a bien fonctionné. La remontée d'informations à propos du nombre de victimes auprès du centre opérationnel n'a pas été suffisamment efficace. De plus, le délai de mise en place des forces de l'ordre et des équipes départementales a été jugé long au regard de la cinétique des événements. Un sujet portant sur les points de rassemblement a été corrigé dans le PPI. Les modalités de neutralisation de la fuite de gaz n'ont pas été suffisamment bien décrites. L'exploitant a souligné la nécessité d'organiser une évacuation réelle. Il serait aussi intéressant d'organiser un exercice pour simuler ce qu'il se passerait

après un incident, sur le site et dans son environnement. Enfin, des consignes doivent pouvoir être communiquées très rapidement en cas d'événement.

M. HUMBERT expose que l'inspection du 7 juin 2018 portait sur les thématiques suivantes :

- les suites de la précédente inspection (6 observations) ;
- l'analyse des mesures de maîtrise des risques (MMR) (3 observations) ;
- les équipements sous pression (2 observations).

Les observations émises en 2017 ont été levées. Les 2 observations formulées sur les équipements sous pression ont été levées. Les 3 observations restantes, émises pour l'analyse des MMR, seront levées lors de la prochaine inspection programmée le 5 novembre 2019.

La DREAL a été informée de la reprise de l'activité de stockage de bouteilles *via* un porter à connaissance. Les volumes et les opérations restent inchangés dans cette activité, qui avait déjà été autorisée et qui était exercée auparavant par ce site, les prescriptions encadrant cette activité ne nécessitent pas de modifications.

Enfin, BUTAGAZ a demandé une mise à jour administrative de la rubrique spécifique au stockage de gaz. Le tableau de classement sera mis à jour sous peu.

5) Bilan accompagnement des mesures PPRT

Mme DANIEL (DDT) indique que 26 habitations sont concernées par un accompagnement dans le cadre des travaux d'amélioration prescrits par le PPRT. 20 diagnostics ont été réalisés par un bureau d'étude en urbanisme et les propriétaires des autres habitations ont refusé ce diagnostic. 12 propriétaires ont accepté d'être accompagnés et 7 y ont renoncé. La décision d'un couple est attendue. L'opération d'accompagnement au PPRT se termine prochainement, mais des propriétaires pourront bénéficier des aides financières et des crédits d'impôt associés aux travaux jusqu'à fin 2020 s'ils le souhaitent.

Pour rappel, l'aide au financement des travaux se répartit comme suit ;

- 40 % : crédit d'impôt ;
- 25 % : BUTAGAZ ;
- 25 % : Collectivités locales ;
- 5 % : Commune ;
- 5 % : reste à charge pour les propriétaires.

6) Questions diverses

M. PAGA considère que l'utilisation de la radio pour informer les riverains en cas d'événement est caduque. De plus, tout le monde n'entend pas la sirène de BUTAGAZ lorsqu'elle retentit. Il serait pertinent de répertorier les personnes situées dans le périmètre du PPI et de leur transmettre un message par téléphone en cas d'incident.

Mme PLATEL prend note de la suggestion de M. PAGA afin qu'elle soit examinée et qu'une liste des riverains soit établie et tenue à jour si possible.

M. BESIERS (Mairie de Castelsarrasin) suggère aussi d'étudier la possibilité d'automatiser le

déclenchement de la sirène de la Mairie de Castelsarrasin lorsque celle de BUTAGAZ retentit.

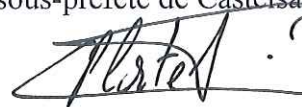
M. HUMBERT craint toutefois qu'un déclenchement intempestif de la sirène de BUTAGAZ entraînant le déclenchement de celle de la Mairie soit source de troubles et d'inquiétudes dans la commune.

M. PAGA note que des travaux sont en cours aux alentours du site de BUTAGAZ. Il souhaite s'assurer qu'une analyse de risque a été menée en amont et que le nouveau bâtiment construit respecte les prescriptions en vigueur.

M. BESIERS le confirme. Le permis de construire a été délivré après accord des services compétents et une analyse de risque a été réalisée avant la construction de cet établissement voué à recevoir du public.

La séance est levée à 15 heures 55.

Pour le Préfet,
La sous-préfète de Castelsarrasin



Mme Céline PLATEL

